

---

# Le cadre des projets qui mobilise une participation départementale versée directement au partenaire

---

Le Département finance les interventions dans le collège qui ne perçoit pas directement de subvention liée à ces actions.

En fonction du nombre de dossiers reçus, une sélection pourrait être assurée conjointement par le Département et les partenaires sur la qualité des projets proposés.

Une priorité pourra être accordée aux établissements souhaitant mobiliser un dispositif conventionné au titre de l'expérimentation « Éducation et Citoyenneté ».



**Nouveauté**

Rappel : la date-butoir de réception des sollicitations :  
**vendredi 25 juin 2021**

Les candidatures aux projets et interventions listés ci-dessous sont transmises en **une seule fois en version numérique et sur les formulaires 2021-2022**. Le dossier du partenariat éducatif du collège prévoit impérativement **une validation des projets par le Chef d'établissement** avant envoi au Chargé(e) de mission Education du territoire.



Chaque dispositif dispose de son propre formulaire afin de faciliter la bonne compréhension du projet par un ciblage des rubriques à renseigner. Pour des raisons pratiques liées à la nécessité de compléter le dossier reçu, le format « PDF » n'est pas accepté.

## Sommaire :

- Démocratie et Courage
- Ateliers « Cinéma et Citoyenneté »
- Collège au cinéma 2021/2022
- Ateliers « Programme d'Études Intégrées Sciences Po Lille »
- Accompagnement d'EDEN 62 : Labellisation Eco-collège & Ateliers/clubs « EDEN »
- Participation au challenge CUBE.S
- Les collégiens à la ferme !
- Sandwich challenge
- Ateliers scientifiques et technologiques - AST
- Webradio WR62
- Vers une « Génération Mer » dans le Pas-de-Calais

## Ateliers « Démocratie & Courage »

Le collège est un lieu de vie qui permet aux élèves de vivre ensemble dans le respect de chacun, quelles que soient sa culture, ses origines, son histoire et de s'enrichir au quotidien au contact de l'autre. C'est pourquoi, le Département partage l'ambition de la Fédération Léo Lagrange et les convictions de la communauté éducative de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, le communautarisme et de prévenir toutes formes de discriminations.

Le dispositif « Démocratie & Courage » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations, développé par la Fédération Léo Lagrange. Les interventions à destination des collégiens et collégiennes reposent sur des principes de pédagogie active et participative, encadrées par les pairs.

Trois thématiques d'intervention sont proposées :

- **« Préjugé, quand tu nous tiens ! »** sur le racisme et les mécanismes de discriminations pour amener les adolescents à prendre conscience de leurs représentations puis les encourager à réagir.
- **« Face à la violence, je réagis ! »** sur les différentes formes de violences, sur le cyber-harcèlement afin d'en comprendre les causes et effets et sur la notion de vivre-ensemble.
- **« Respect, c'est mutuel(le) ! »** sensibilisation sur les discriminations sexistes et homophobes en interrogeant les représentations, le sens et les racines de ces phénomènes discriminatoires (uniquement en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>).

Organisée sous forme **d'ateliers de trois heures pour une classe**, la démarche vise à sensibiliser les jeunes collégiens et collégiennes contre les discriminations, le racisme, la violence, contribuer à l'éveil et à la construction d'un esprit critique, civique et citoyen, mettre en œuvre une démarche pédagogique d'éducation par les pairs, avec et par les jeunes et favoriser les échanges autour des idées reçues.

Les interventions « Démocratie & Courage » s'inscrivent dans un projet mené en complémentarité avec l'ensemble des actions relatives à l'éducation à la citoyenneté qui se déroulent tout au long de l'année scolaire.

Le collège définit ainsi le niveau complet (avec éventuellement la classe de SEGPA), qui bénéficiera de ce programme et de la thématique retenue. L'équipe éducative est mobilisée pour le suivi du projet et une personne référente est désignée.



**Au moment de la rédaction du projet, il convient d'associer étroitement votre Chargé(e) de mission Education et les équipes de la Fédération Léo Lagrange en charge du programme « Démocratie & Courage ».**

## Renseignements :

**Mariam KONATE**

Chargée du programme « Démocratie et Courage »  
03 28 55 95 37  
[mariam.konate@leolagrange.org](mailto:mariam.konate@leolagrange.org)



Coût moyen d'un atelier par  
classe financé par le  
Département : 350 €

**Mehdi KOUMDADJI**

Directeur du Pôle Engagement  
06 70 03 99 05  
[mehdi.koumdadji@leolagrange.org](mailto:mehdi.koumdadji@leolagrange.org)

## Ateliers « Cinéma et Citoyenneté »

L'association Unis-Cité, en partenariat avec le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) propose une démarche citoyenne d'éducation à l'image par le cinéma dans les collèges qui vise à favoriser l'accès de tous à la culture et à renforcer la citoyenneté des jeunes collégiens, en utilisant le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde, de la société.

L'objectif global est de **programmer des « séances ciné-débat »** dans les établissements à partir d'une mallette composée d'une trentaine de films et courts métrages (support DVD), préalablement sélectionnés par le CNC et le Ministère de l'Education nationale (Les droits de diffusion ont été acquittés par le CNC).

La mallette s'est enrichie de nouveaux films tels « Ma Vie de Courgette », « Mauvaises Herbes », « Patients » ou « Petit Paysan » permettant aux collèges ayant déjà accueilli des jeunes de renouveler le projet avec de nouveaux films et courts métrages.

### **Qui sont les volontaires d'Unis-Cité ?**

Les volontaires en service civique sont des jeunes de 16 à 25 ans engagés et motivés, venant de tous horizons. Si le programme est à visée éducative, les volontaires ne sont ni des professionnels de l'image, ni des professionnels de l'éducation, **la vocation du projet étant d'organiser des temps de « ciné-débat » pour les jeunes, par les pairs.**

### **Comment sont mises en œuvre ces projections dans les collèges ?**

Deux formats sont possibles, du lundi au jeudi de novembre 2021 à juin 2022 :

- **Sur le temps périscolaire en priorité.** Les élèves sont identifiés sur la base d'une participation libre et volontaire. Les jeunes volontaires en service civique seront chargés de susciter leur participation en communiquant en amont sur les projections proposées.
- **Sur des temps scolaires** si certains professeurs sont intéressés pour organiser, à l'échelle d'une classe, une séance « ciné-débat » pendant les heures de cours. L'enseignant est naturellement présent sur le temps d'intervention des volontaires mais il n'est pas chargé d'animer le débat.

Dans les deux cas, la projection d'un film est suivie d'un débat, temps d'animation conçu comme une médiation avec les élèves, qui pourra prendre des formes différentes, participatives si possible. Les techniques d'animation de débat ont l'avantage de faire découvrir aux jeunes d'autres façons d'exprimer sa pensée, ses émotions et de débattre, de vivre l'expérience d'autres formes d'argumentation en collectif, de force de conviction.

Le projet pourra également se conclure par un temps de restitution des séances de ciné-débat organisé par les élèves et les volontaires en service civique à destination de tout l'établissement.

## ***Quelles sont les obligations pour le collège ?***

L'établissement qui accueille les séances « ciné-débat » s'engage à mettre en œuvre :

- ➔ un créneau minimal de 2h afin de pouvoir projeter le film et animer un débat juste après le film,
- ➔ des moyens techniques : une salle disposant d'un écran ; une salle où l'on peut faire le noir ; un vidéoprojecteur ou un lecteur DVD ; du matériel permettant d'amplifier le son (enceintes et fils de raccordement...),
- ➔ un interlocuteur référent au sein de l'établissement pour être le contact privilégié des jeunes volontaires, afin de les aider à organiser les séances et leur faciliter l'installation et le regroupement des élèves intéressés,
- ➔ **une projection obligatoire de 3 à 6 films ou courts métrages**, selon un calendrier défini en concertation au mois de septembre 2021 et pour la durée du projet



**Au moment de la rédaction de l'action, il convient d'associer étroitement votre Chargé(e) de mission Education et les équipes de « Unis-Cité » :**

### ***Renseignements :***

*Sur les territoires de l'Artois, de Lens-Hénin,  
de l'Arrageois et du Ternois :*

**Cédric LECLERCQ**  
06 62 07 05 26  
[cleclercq@uniscite.fr](mailto:cleclercq@uniscite.fr)

*Sur les territoires du Calaisis, du Boulonnais,  
du Montreuillois et de l'Audomarois :*

**Estelle TRONET**  
07 77 84 44 40  
[etronet@uniscite.fr](mailto:etronet@uniscite.fr)

**Coût moyen d'un atelier financé  
par le Département : 100 €**

### « MÉMO »

**Le collège** prend en charge les entrées et les règle directement au cinéma (2,50 € x 3 films x nombre d'élèves inscrits - gratuité pour les accompagnateurs)  
+ le transport vers le festival (prolongement culturel)

**Le Département** prend en charge les transports vers les cinémas (3 projections annuelles)  
+ les interventions en classe

**Collège au cinéma** est un dispositif de sensibilisation des jeunes à l'art cinématographique mis en place par les Ministères chargés de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les Départements et les professionnels du cinéma et de l'action culturelle.

### Le périmètre pour 2021-2022

1. Pour l'année scolaire 2021-2022, **le dispositif est ouvert à 75 classes environ**. La **priorité est donnée aux 20 collèges participant déjà au dispositif**, ce dernier n'ayant pu être mis en place pleinement cette année. **25 nouvelles classes seront accueillies** dans le dispositif cette année.
2. Chaque collège peut inscrire **2 classes minimum** (du même niveau 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>) et **4 classes maximum**. Il peut poursuivre le travail mené avec les mêmes classes ou avec de nouvelles classes.

**Remarque :** le Département et la coordination se réservent le droit de limiter à 2 classes la participation de l'établissement au dispositif.

3. Il est demandé à l'ensemble des collèges candidats (primo-participants et collèges déjà engagés) d'exposer leur projet via le formulaire dédié. Il est important de le remplir consciencieusement sous peine de voir sa participation au dispositif remise en question.

**Remarque :** les collèges ne souhaitant pas reconduire leur participation doivent en informer au plus tôt le Département afin qu'un autre établissement puisse bénéficier du dispositif.

Les collèges se verront confirmer leur participation au dispositif suite au Comité de pilotage qui se réunira lors de la première quinzaine de juin.

### Présentation du dispositif 2021-2022

La coordination du dispositif est gérée en binôme par l'association *De la suite dans les images* et le cinéma *Les Étoiles de Bruay-la-Buissière*.

**Nouveau :** cette année, deux réunions de présentation du dispositif co-animées des membres de la coordination et des services départementaux sont organisées afin de vous présenter le dispositif et répondre à vos interrogations.

Celles-ci auront lieu :

<b>Jeudi 6 mai - 13h à 13h45</b>	<b>Vendredi 7 mai - 13h à 13h45</b>
<b>Participer à une Réunion Skype</b>	<b>Participer à une Réunion Skype</b>

- **La programmation**

- **6ème/5ème**  
*Fantastic Mr Fox (vf) - Kes (vostf) - The fits (vostf)*
- **4ème/3ème**  
*Enfance clandestine (vostf) - Hors jeu (vostf) - The fits (vostf)*

**Remarque :** la programmation peut être sujette à modification décidée par la coordination nationale du dispositif.

- **Les temps forts**

Deux rendez-vous d'une journée sont donnés à l'ensemble des partenaires du dispositif. Ces deux rendez-vous auront lieu au cinéma *Les Étoiles* de Bruay-la-Buissière :

- ***En septembre 2021 : journée de lancement du dispositif*** (projections des films de l'année, formations sur ces films et ateliers de réflexion).  
*Il est important que l'ensemble des enseignants.es concernés.es par le dispositif au sein d'un établissement soient présents.es à cette journée.*
- ***En juin 2022 : journée bilan*** (restitution interactive des actions et travaux menés par chacun et chacune durant l'année scolaire).

- **Les prolongements**

Le Département qualifie le dispositif Collège au cinéma dans le Pas-de-Calais en lui associant :

- ***Des prolongements pédagogiques***, sous forme de deux rendez-vous en classe entre les élèves et un intervenant spécialiste de l'image. Lors d'un échange avec la classe, l'intervenant proposera des pistes de lecture des deux premiers films du programme (1h par film et par classe).
- ***Un prolongement culturel*** qui est à choisir parmi cette liste de propositions :
  - ***S'immerger dans un festival de cinéma\* (1 journée)***  
Participation à une projection et rencontre avec un invité du festival. Des propositions d'activités à mener sur place seront proposées pour compléter la journée.

**Lieux :**

- Soit au **Festival Cinémondes de Berck-sur-Mer**, du 5 au 10 octobre
- Soit à l'**Arras Film Festival**, après les vacances d'automne

\*Pour rappel, le coût du transport collège/festival et la restauration est à la charge du collège. Le contenu du prolongement est pris en charge par la coordination.

- **Initiation à la prise de vue (2h par classe)**

Atelier d'initiation au tournage et de découverte de différents postes qui composent une équipe de tournage et mise en pratique d'une technique cinématographique en lien avec un film du programme.

- **Atelier critique de film (2h par classe)**

Rencontre avec un critique de cinéma / journaliste qui parlera de son travail de critique et animera un atelier d'écriture de critique écrite ou vidéo sur un des 3 films du dispositif. Ces critiques pourraient ensuite faire l'objet de restitution sur la plateforme Pixivore ([www.pixivore.fr](http://www.pixivore.fr)) et lors de la journée de « bilan ».

- **Découverte des métiers de l'image (1h par classe)**

Rencontre avec un professionnel de l'audiovisuel qui présentera les coulisses de son métier aux élèves.



1 seul prolongement sera accordé par établissement. Merci de les prioriser en les notant de 1 à 4 dans l'espace attribué du formulaire. Le nombre de classes est contingenté pour chaque prolongement. Si trop de premier choix se portent sur le même prolongement, la coordination ne pourra répondre à tous par la positive et sera contrainte d'attribuer à certains leur second choix, en s'appuyant sur vos projets.

### ***L'engagement du collègue :***

Conformément à la charte départementale Collège au cinéma 62, l'établissement qui s'inscrit au dispositif s'engage à :

- Emmener ses classes inscrites voir les 3 films du programme qui correspondent à leur niveau dans la salle de cinéma associée (aucune classe ne peut se substituer à une autre en cours d'année) ;
- Accueillir les intervenants dans leur établissement et leur garantir les meilleures conditions d'intervention ;
- Nommer un interlocuteur référent pour être le contact privilégié de la salle de cinéma partenaire et de la coordination afin de suivre au mieux la mise en place des séances scolaires et des prolongements culturels ;
- S'assurer de l'obtention du budget nécessaire à sa participation (les places de cinémas des élèves pour les 3 films et les transports vers un festival de cinéma si ce prolongement culturel est choisi) ;
- Régler directement les entrées à la salle de cinéma partenaire (2,50 € x 3 films x nombre d'élèves inscrits) ;
- Participer aux deux « temps forts » mis en place par la coordination cinéma : la journée de « lancement » du dispositif en septembre 2021 et la journée bilan en juin 2022 ;
- Participer aux formations mises en place par l'Éducation nationale via le P.A.F.

### ***Retrouvez toutes les informations du dispositif sur le site de la coordination :***

[http://www.delasuitedanslesimages.org/actions\\_intitules/college-au-cinema-pas-de-calais/](http://www.delasuitedanslesimages.org/actions_intitules/college-au-cinema-pas-de-calais/)

## Renseignements :

**Hélène KLIMCZAK**

Chargée de mission Culture en charge du dispositif « Collège au cinéma »

03 21 21 47 39

klimczak.patin.helene@pasdecalais.fr



**Les candidatures Collège au cinéma doivent être retournées au Chargé(e) de mission de votre territoire pour le 17 mai.**

### Ateliers « Programme d'Etudes Intégrées Sciences Po Lille »

Le Département s'est associé avec **Sciences Po Lille** autour d'une opération intitulée « Programme d'Etudes Intégrées ». L'initiative est partie d'un constat : celui d'encourager, dès le collège, des élèves de condition modeste et de bon niveau scolaire à réussir leur entrée au lycée, et peut-être même à se projeter au-delà. L'objectif est donc de sensibiliser ces collégiens à **l'enseignement supérieur**, d'élargir leurs horizons, **notamment culturel**, et de leur faire prendre conscience de leurs capacités.

Ce partenariat, véritable tremplin, permet aux jeunes d'acquérir des méthodes de travail et des connaissances qui les aideront à réussir le Diplôme national du Brevet et bâtir leurs ambitions. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, les collégiens élaborent un projet **écrit**, avec l'aide **d'étudiantes et d'étudiants** tuteurs de **Sciences Po Lille** et de leurs professeurs pour le présenter devant un jury lors d'une soutenance.

Financement du Département  
par collège : 1 000 €

**Le groupe doit être composé de 5 à 10 élèves au plus de niveau 3ème dont 70 % boursiers.**

### ***Le concept « PEI COLLEGE » s'articule autour de cinq temps forts :***

- En novembre 2021 : l'accueil des collégiens et de leurs professeurs à l'Hôtel du Département pour la présentation du partenariat ;
- Au collège, la constitution de groupes de travail en vue de préparer et de présenter un exposé portant sur une problématique spécifique définie en concertation avec Sciences Po Lille ;
- Pendant les vacances de février 2022, la découverte des locaux de Sciences Po Lille ;
- En mai 2022 : soutenance des projets devant un jury à l'Hôtel du Département ;
- En juin 2022 : l'organisation d'un voyage d'études pour récompenser les meilleurs travaux.



La nouvelle thématique du PEI collège est en lien avec le sport. Après "Sport et relations internationales" une nouvelle déclinaison sera proposée à la rentrée 2021.

## **Renseignements :**

Votre Chargé(e) de mission Education du territoire.

### **Accompagnement d'EDEN 62 : Labellisation Eco-collège & Ateliers/clubs « EDEN »**

En 2021-2022, les collèges ont la possibilité de solliciter la contribution d'EDEN 62 **selon deux formats** :

- **Un accompagnement renforcé pour L'obtention du label Eco-Collège**

EDEN 62 se propose d'accompagner les équipes enseignantes qui souhaitent mettre en place une démarche développement durable dans leur établissement. L'objectif est de faire prendre conscience aux collégiens que leur comportement, leur mode de consommation ont un impact sur la planète et qu'ils peuvent par des gestes simples le réduire. Ces démarches s'appuient sur les méthodes proposées pour l'obtention du label **Eco-collège**.

Le projet est piloté par une équipe au sein du collège. L'animateur d'EDEN 62 est présent pour conseiller, orienter et guider au déploiement du projet. Une classe développement durable ou un groupe d'élèves constitué type éco-délégués, porte les initiatives et les actions à mener. **Les thématiques retenues peuvent porter sur l'énergie, les déchets, l'eau, les transports, l'alimentation, le climat, la santé, ou la biodiversité.** Le projet devra naturellement respecter la méthodologie demandée par le Programme **Eco-collège**.

Parallèlement, l'animateur d'EDEN 62, référent sur le projet, proposera aux élèves impliqués une démarche de découverte de la biodiversité au sein du collège et sur un Espace naturel pour comprendre que cette même biodiversité est bénéfique pour l'homme. L'objectif est que ces élèves ambassadeurs puissent à leur tour sensibiliser d'autres classes dans la préservation de cette biodiversité.

Vous trouverez les renseignements sur <https://www.eco-ecole.org/>

- **Un accompagnement classique, sous forme d'un club ou d'un atelier (classe)**

Les collégiens, au sein de leur classe ou d'un groupe, expérimentent une démarche qui permet d'explorer la biodiversité au sein du collège ou sur un lieu remarquable à proximité de l'établissement.

- ***Projet club ou atelier libre***

Cette découverte permet tout naturellement d'apporter des connaissances scientifiques sur le vivant et de comprendre les interactions qui existent. Elle invite aussi à réfléchir sur les enjeux de la préservation de la biodiversité. Il s'agit de montrer à la fois que le mode de vie de l'élève ou de l'établissement peut avoir un impact très positif sur la biodiversité, mais aussi en quoi cette même biodiversité est bénéfique pour les générations présentes et futures.

- **Projet club ou atelier construit autour de la thématique des insectes pollinisateurs**

Le Département s'engage depuis plusieurs années dans la sauvegarde des pollinisateurs sauvages. En effet, dans notre région, il existe environ 400 espèces différentes de pollinisateurs : des abeilles sauvages, des syrphes, des papillons, etc. 84 % de la production des plantes cultivées en Europe dépend directement de ces insectes pollinisateurs. Le collège qui en fait la demande bénéficiera d'un accompagnement renforcé sur cette thématique. En contrepartie, le collège s'engage à organiser une opération en fin d'année scolaire pour sensibiliser et promouvoir les pollinisateurs dans l'établissement.

***Il est important que le temps imparti aux ateliers menés par les animateurs EDEN 62 soit compatible avec les activités proposées, soit une intervention entre 1h30 à 2h00.***

La démarche peut en fonction du projet se conclure par un temps fort organisé au sein du collège à destination de la communauté éducative où sont associés des acteurs du territoire dans le domaine du développement durable. Si elle le souhaite, Eden 62 peut accompagner l'équipe éducative dans l'organisation.

Pour mémoire, les transports et les autres frais de fonctionnement sont à la charge de l'établissement.



**Au moment de la rédaction du projet, il convient d'associer étroitement votre Chargé(e) de mission Education et l'animateur EDEN 62.**

### ***Renseignements :***

**Christophe TURPIN**

Chargé de mission Education à l'environnement – EDEN 62  
03 21 32 13 74

**Coût moyen d'un club ou d'un atelier financé par le Département : 1 680 €**



**Participation au challenge  
CUBE.S**

Le Cerema, établissement public sous la tutelle des Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et l'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment), co-organisent le challenge CUBE.S, financé par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

### ***Présentation***

**CUBE.S** est un challenge à destination des établissements scolaires leur permettant de **diminuer leur empreinte environnementale en agissant sur les consommations d'énergie, en synergie avec les programmes éducatifs**. Il a le soutien officiel des Ministères de l'Education nationale et de la Transition Ecologique et Solidaire.

**Le principe est simple : 5 ans pour réduire l'empreinte environnementale de son établissement scolaire.** La première année est une année de concours d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre pendant laquelle les collèges misent sur la sensibilisation des usagers au travers de l'éducation aux économies d'énergie et la mobilisation des bons usages mais aussi sur le réglage des installations techniques pour faire diminuer les consommations énergétiques. Des prix sont décernés dans plusieurs catégories. Les quatre années suivantes permettent de pérenniser les actions mises en place pendant le concours et, en complicité avec la collectivité, de mettre en œuvre les éventuels travaux qui permettraient de continuer à réduire la facture énergétique du collège.

## **L'accompagnement**

Pour ce faire, les établissements peuvent profiter d'un accompagnement du Cerema :

- Un espace de discussion à disposition des établissements au travers de réunions de réseau trimestrielles qui permettent d'échanger sur les actions mises en œuvre chez les différents participants.
- Une formation de l'équipe en charge du challenge dans l'établissement. Une partie de cette formation se déroule à distance, l'autre a lieu en présentiel. Il s'agit pour cette dernière d'une formation d'une journée permettant de se familiariser avec les comportements face au changement et de présenter aux équipes des outils opérationnels pour lancer le challenge dans leur collège.

Des ressources sont aussi mises à disposition des collèges inscrits :

- Une application et une plateforme de suivi des résultats.
- Un kit établissement contenant du matériel pédagogique permettant de visualiser ce qu'est l'énergie (wattmètres, caméra thermique, capteur de température et de CO2), des guides et des outils de communication (affiches, stickers).
- 300 kits à destination des élèves permettant de ramener à la maison les bonnes pratiques initiées au collège.
- Un ensemble de ressources et de retours d'expérience permettant de mettre en œuvre une démarche d'économies d'énergie avec les élèves.

## **L'ambition**

Les bénéfices de la participation à ce challenge sont multiples. Il permet **d'éduquer les élèves aux économies d'énergie** et d'en faire des **citoyens responsables de leur consommation**, mais aussi d'améliorer la qualité environnementale des bâtiments et de réduire leurs émissions de CO2 tout en faisant baisser les factures d'énergie grâce à des bonnes pratiques inscrites sur la durée, et tout cela en améliorant le confort pour tous.

Embarquer dans l'aventure CUBE.S c'est :

- Donner l'occasion à toutes les personnes de l'établissement de s'associer et ainsi donner une nouvelle dimension aux projets en lien avec la transition écologique.
- Aider les jeunes à lire leur environnement, le comprendre et leur donner les outils pour agir.
- Mobiliser les citoyens en herbe autour d'un projet concret qui les fera passer du rôle d'observateur conscient au rôle d'acteur.
- La possibilité pour l'établissement de rejoindre les 510 collèges et lycées déjà engagés dans la démarche.

## **Les obligations pour le collège :**

L'établissement qui s'inscrit dans cette démarche s'engage à :

- ➔ Avoir un interlocuteur référent au sein de l'établissement pour participer aux temps d'accompagnement et de suivi mis en place par le Département et les partenaires.
- ➔ Mettre en place une instance pilotage pour développer le projet au sein du collège.



Au moment de la rédaction du projet, il convient d'associer étroitement votre Chargé(e) de mission Education.

### **Renseignements :**

[www.cube-s.org](http://www.cube-s.org)

Coût moyen d'une démarche par collège financée par le Département :  
2 000 €

## **Les collégiens à la ferme !**

Le Département porte une politique ambitieuse en matière de restauration dans les collèges du Pas-de-Calais qui se traduit à la fois par l'amélioration de la qualité des repas, la chasse au gaspillage alimentaire et la prise en compte des différentes dimensions du service (accueil, présentation des plats, échanges avec les équipes des cuisines, etc.).

Les circuits alimentaires de proximité sont privilégiés : sensibiliser les collégiens à une alimentation locale et de saison, liens avec les producteurs locaux, valorisation d'une agriculture locale soucieuse de l'impact environnemental.

### **Présentation**

Dans cet esprit, la démarche « les collégiens à la ferme » vise à créer des liens pérennes, sur le temps de l'année scolaire, entre des collégiens et une exploitation agricole de proximité. L'ambition est de « découvrir » les activités qui sont liées aux différentes saisons et aux temps forts de l'univers agricole.

### **Public concerné et modalités**

Le projet qui s'adresse à une classe de 6<sup>ème</sup> s'inscrit dans une démarche de projet pluridisciplinaire où la démarche d'investigation et de restitution trouve naturellement une place importante.

Un programme est établi conjointement entre les enseignants et le responsable de l'exploitation agricole. Il prévoit des visites de la classe sur site où les élèves sont accueillis (entre 3 et 5 visites sur l'année) et des animations au sein de la classe (1 à 2 par an).

Différents thèmes sont ainsi concernés en fonction du projet : les métiers autour de la ferme, la biodiversité, la faune du sol, la lutte contre l'érosion, l'alimentation et le suivi des animaux, la gestion adaptée des productions agricoles, l'eau, le paysage...

### **Quels sont les partenaires ?**

L'exploitation agricole est identifiée par le Conseil départemental et ses partenaires. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un réseau pour accéder au projet.

## La restitution du projet

Les collégiens effectuent des visites et des rencontres afin de produire des articles et reportages journalistiques qui font l'objet d'une restitution sous forme d'un journal numérique, réalisé collectivement par tous les collèges associés à ce projet. Les modalités d'organisation seront définies collectivement lors de plusieurs réunions de concertation associant les enseignants porteurs de projets, les partenaires des exploitations agricoles et les équipes départementales.

## Les obligations pour le collège :

L'établissement qui s'inscrit dans cette démarche s'engage à :

- Identifier une classe de 6<sup>ème</sup> ;
- Participer aux temps de définition du projet avec les responsables de l'exploitation agricole ;
- **Prendre en charge les frais de transports entre le collège et l'exploitation agricole ;**
- Participer à la conférence de rédaction départementale pour la réalisation du journal numérique (2 réunions par an).



Au moment de la rédaction du projet, il convient d'associer étroitement votre Chargé(e) de mission Education.

## Renseignements :

Votre Chargé(e) de mission Education du territoire

Coût moyen d'un projet par collège financé par le Département : 2 500 €

## Sandwich Challenge

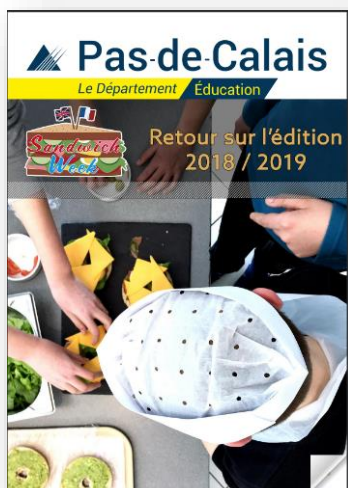
## Présentation

Mettre à l'honneur la créativité des jeunes du Pas-de-Calais, leur faire découvrir la culture et le patrimoine culinaire de part et d'autre de la Manche tout en initiant une réflexion autour de l'agriculture durable et / ou locale, tels sont les objectifs du « Sandwich Challenge », concours culinaire d'inspiration franco-britannique.

Encadrés par le Chef de cuisine du collège et un professeur d'anglais, les collégiens ont pour mission d'inventer et produire un sandwich, accompagné d'un document promotionnel vantant les mérites de leur création, en anglais (poster, clip audio ou vidéo).

Les équipes testeront leurs recettes lors d'une demi-finale dans un collège de proximité entre janvier et février, et, pour les équipes qualifiées, face à un jury de Chefs professionnels à Arras au printemps 2022. L'ensemble des groupes auront la possibilité de faire apparaître leur recette dans un magazine à diffusion départementale.

Nous vous invitons donc à rentrer dans la compétition en accompagnant les collégiens dans l'invention et la création de leur recette. Comment associer ces différents saveurs ? Quelle présentation pour mettre en appétit ? Comment découper les aliments sans se trancher les doigts ?



**Retour en images, textes et sons sur l'opération 2019**  
[https://madmagz.com/fr/magazine/1650113#](https://madmagz.com/fr/magazine/1650113#/)

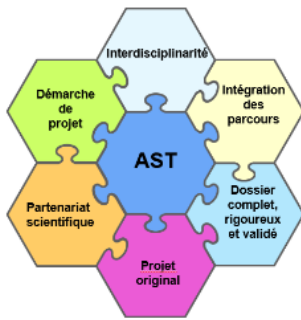
### **Remarques :**

- Le nombre de places est limité à 25 groupes
- Chaque établissement peut soumettre deux inscriptions (c'est à dire 2 classes ou groupes par collège) maximum pour participer aux demi-finales départementales.
- Lors des déplacements, une dizaine de collégiens et leurs accompagnateurs sont conviés, c'est à dire 5 jeunes responsables de la préparation de la recette, 5 autres en charge de la présentation au jury.
- Le Département prend en charge les frais de déplacement des demi-finale et de la finale.

### **Renseignements :**

**Stéphanie CURTET**  
06 22 48 59 44  
[curtet.stephanie@pasdecalais.fr](mailto:curtet.stephanie@pasdecalais.fr)

**Coût moyen d'un projet par collège  
financé par le Département : 300 €**



## Ateliers scientifiques et technologiques - AST

Les ateliers scientifiques et technologiques (AST) sont des dispositifs d'actions éducatives qui permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences dans les établissements scolaires. Intégrés aux projets d'établissements, les AST sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux de collèges. Ce dispositif permet aux équipes pédagogiques de promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques, de favoriser la rencontre entre le monde de l'éducation et le monde de la recherche et d'encourager les approches transversales et pluridisciplinaires.

### Les objectifs éducatifs

- ✓ **Engager les élèves dans une démarche de projet** dont ils sont les acteurs (favoriser le goût de l'interrogation, de l'expérimentation ...),
- ✓ **Susciter l'intérêt des élèves** en découvrant le monde de la recherche par des liens privilégiés avec les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens...,
- ✓ **Ouvrir le collège sur l'extérieur** par l'établissement de **partenariats multiples** (collectivités locales - territoriales, laboratoires, universités, centres de culture scientifique...),
- ✓ **Décloisonner et ouvrir les sciences** vers d'autres disciplines.

### Public concerné et modalités

Il s'agit d'une activité facultative en dehors des heures d'enseignement à raison d'une rencontre par semaine pouvant concerner tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Cet atelier doit avoir un effectif minimal de **10 élèves environ**.

Le projet s'appuie sur les enseignements scientifiques et technologiques voire d'autres disciplines sans se substituer à eux et s'inscrit dans une **démarche de projet** plus globale faisant une large place à la démarche d'investigation. Ils se distinguent nettement, en cela, **des clubs**.

### Quel partenariat possible ?

L'établissement doit engager **obligatoirement** un partenariat avec des professionnels issus du monde scientifique et technologique pouvant provenir de structures diverses :

- ✓ **Universités, laboratoires, centres de culture scientifique et technologique, organismes de recherche, agences d'état (agence de l'eau...)** ;
- ✓ D'autres partenaires comme les **structures muséales, collectivités, associations** peuvent être partie prenante au projet en complément du ou des partenaire(s) scientifique(s).

Ce partenariat doit donc se concrétiser par une participation effective de chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens qui travailleront en collaboration avec les enseignants.

### 3 niveaux d'AST

Nous distinguerons donc 3 types d'AST selon le niveau de réalisation :

#### **Niveau 1 - engagement dans la démarche de projet à l'échelle de la discipline :**

- Le projet est basé sur une vraie démarche scientifique ne mobilisant qu'une seule discipline
- Un partenariat est établi avec des professionnels du monde scientifique
- Le projet est complet, rigoureux et validé en Conseil d'Administration

#### **Niveau 2 - approfondissement du projet à l'échelle de l'établissement :**

En **complément** des critères du niveau 1 :

- Le projet est mené en interdisciplinarité ;
- D'autres partenariats peuvent être établis comme les structures muséales, des entreprises, des associations... ;
- Le projet crée une dynamique d'établissement ;
- Les parcours éducatifs sont intégrés au cœur de la démarche de projet.

#### **Niveau 3 - déploiement du projet à l'échelle du territoire :**

En **complément des critères du niveau 2**, cette démarche de projet est menée entre **plusieurs établissements du territoire** (à l'échelle de la circonscription, du bassin voire de l'académie) à savoir :

- Le projet peut être inter-degré : dans le cadre de la liaison école-collège, **une démarche commune de projet** est menée entre une ou des école(s) **et** le(s) collège(s) de rattachement au niveau de la circonscription.
- Le projet peut être mené entre plusieurs collèges, collèges-lycées (généraux et technologiques, professionnels) autour d'une même démarche.



**Modalité d'inscription : mars-début avril, les services académiques envoient à chaque établissement l'appel à candidature. Les enseignants de sciences sont informés de cet appel sur leur boîte académique à la même période. Le mail contient un lien vers un formulaire ainsi que le cahier des charges actualisé.**

### ***Renseignements :***

<http://cast.ac-lille.fr/dispositifs-academiques/ateliers-scientifiques>

Trois enseignants sont à votre disposition :

- Patrice LANSIAUX (SVT) : [patrice.lansiaux@ac-lille.fr](mailto:patrice.lansiaux@ac-lille.fr)
- Rudy ALBA (Technologie) : [rudy.alba@ac-lille.fr](mailto:rudy.alba@ac-lille.fr)
- Jérôme DUMONT (Physique Chimie) : [jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr](mailto:jerome-pascal.dumont@ac-lille.fr)

Accompagnement d'un atelier  
par le Département : 763 €



En partenariat avec le Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI) et l'Atelier Canopé d'Arras, le Département du Pas-de-Calais propose un projet où les élèves sont acteurs et actrices de leur éducation aux médias.

Transformés pour l'année en véritables journalistes radio, sous la conduite d'une équipe au sein du collège, les jeunes sont invités à écrire et composer leurs propres reportages radiophoniques, diffusés sur l'ENT départemental.

### **Les objectifs éducatifs :**

- ✓ Permettre aux collégiens de découvrir les techniques du reportage radiophonique ;
- ✓ Encourager les jeunes à partager leur regard sur le monde et la société, à s'exprimer ;
- ✓ Éduquer au média radio et à l'information ;
- ✓ Préparer les élèves à devenir les citoyens de demain ;
- ✓ Oser et savoir prendre la parole ;
- ✓ S'exprimer de façon maîtrisée.

### **Qui participe ?**

Pour chaque groupe, un enseignant est identifié comme référent du projet. Celui-ci s'engage à participer aux temps de travail et d'échanges. Le niveau et le nombre de collégiens participant à la Webradio est laissé à l'appréciation du collège. En fonction des thématiques abordées, des enseignants d'autres disciplines accompagnent au sein de l'établissement, le travail des collégiens. Un recours aux ressources et intervenants extérieurs (structures culturelles, personnalités locales, entreprises...) au collège est souhaité.

**Remarque :** le nombre de places sur ce dispositif est limité. Une priorité sera accordée aux projets déjà engagés dans cette démarche afin de pérenniser les initiatives existantes, ainsi qu'aux projets souhaitant aborder sur l'une de leur capsules la thématique départementale « *lutte contre les discriminations* ».

### **La démarche en 3 temps :**

- **Temps 1 : accompagnement des enseignants**

**Septembre 2021 :** une rencontre d'une journée est organisée à Arras, à l'attention des primo-participants afin de présenter en détail les étapes du projet, son calendrier, les modalités pratiques d'organisation ainsi que les différents interlocuteurs et intervenants. Les enseignants bénéficieront à cette occasion d'un atelier autour de l'expression journalistique et de la création sonore animé par l'équipe du CLEMI et l'Atelier Canopé d'Arras. Lors de cette journée, il est remis un kit radio par établissement pour l'année scolaire en cours.

**Octobre / novembre 2021 :** participation obligatoire à une conférence de rédaction territorialisée (½ journée) permettant de définir précisément les productions de l'année.

- **Temps 2 : rédaction, enregistrement et diffusion des productions en collège**

Les élèves travaillent sur le média radiophonique, apprennent à traiter l'information et se familiarisent avec les différents styles journalistiques. Ils choisissent la forme (interview, récit) qui mettra en valeur le sujet. Les collégiens sont libres de choisir leurs sujets, dès lors qu'ils s'adressent à l'ensemble des collégiens du Pas-de-Calais. Les podcasts sont publiés sur l'ENT du collège et du Département, selon un calendrier de publication coordonné par le Département (Production de 3 capsules maximum par établissement entre le 01 janvier et le 15 juin de l'année scolaire en cours pour publication sur la page publique du Département).

- **Temps 3 : les collégiens en direct**

En juin 2022, sur la base du volontariat et en fonction de l'aboutissement du travail, les élèves connaissent l'adrénaline du direct en participant, au niveau départemental, à une émission organisée par une radio locale associative. Les collégiens-reporters valorisent leur projet en animant une courte rubrique en directe.

## **Le prêt du matériel**

Le matériel nécessaire au projet est prêté par le Département, le temps du projet.

### **Renseignements :**

**Serge GAUDUIN**  
Chargé de mission projets numériques

03 21 21 90 58  
[gauduin.serge@pasdecals.fr](mailto:gauduin.serge@pasdecals.fr)



**Coût moyen d'un projet par collège  
financé par le Département : 800 €**



**Vers une « Génération Mer »  
dans le Pas-de-Calais**

## **Présentation**

En partenariat avec Nausicaá à Boulogne-sur-Mer, le Département du Pas-de-Calais propose aux équipes d'initier un projet dans lequel l'Océan est au cœur des enjeux du développement durable et de l'éducation des collégiens.

La démarche intitulée « **Génération Mer dans le Pas-de-Calais** » peut ainsi s'appuyer sur les nombreuses ressources éducatives qui permettent de construire un projet pédagogique sur la mer et les océans, à partir de la visite de Nausicaá.

L'ambition est de renforcer chez les collégiens, à la fois une réflexion et une prise de conscience très concrète qui concourent à :

- ✓ mieux connaître et valoriser l'atout « Mer » du Pas-de-Calais (sa façade maritime, ses patrimoines, paysages et espaces naturels remarquables, grand site de France, territoire zéro carbone dans le Déroit, attractivité touristique, loisirs et tourisme durable, diversité des emplois, innovation bleue et potentiels inexplorés, Boulogne-sur-Mer 1<sup>er</sup> port de pêche national et 1<sup>er</sup> port européen de transformation des produits de la mer) ;
- ✓ comprendre l'importance de ce patrimoine commun pour le bien-être de tous les habitants du département ;
- ✓ contribuer collectivement à préserver cet atout par l'engagement de toutes et tous, y compris pour les personnes les plus éloignées de la mer, car tout va à la mer.

## Les objectifs éducatifs

Les outils éducatifs et les différentes activités pluridisciplinaires en lien avec les programmes permettent ainsi :

- ✓ **d'engager les élèves dans une démarche de projet** où ils ont un rôle central (susciter le questionnement, la prise de conscience, l'envie de poser un regard sur le fonctionnement actuel...
- ✓ **d'ouvrir l'intérêt des élèves pour un monde** qui est à la fois proche (le Pas-de-Calais est un département côtier majeur) et lointain par de nombreux aspects, parfois même ignorés
- ✓ **de décroiser et ouvrir les sciences** vers d'autres disciplines

## Public concerné et modalités

Le projet qui s'adresse à un groupe d'élèves, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, dont le nombre est défini par le collège (une classe, un niveau, un groupe spécifique...) en fonction du projet.

Le collège se charge de prendre contact avec l'équipe de Nausicaá pour déterminer les conditions de la visite et le cas échéant, les animations thématiques qui peuvent compléter la démarche souhaitée par l'enseignant, porteur du projet.

Ainsi, un parcours est défini et s'appuie sur :

- ✓ **une animation e-classe** avec les médiateurs de Nausicaá ;
- ✓ **une visite de Nausicaá** à partir d'un programme pédagogique créé par en partenariat avec l'Education nationale.

Chaque proposition pluridisciplinaire est prétexte à découvrir l'une des facettes de l'atout mer du Pas-de-Calais et à engager une démarche proactive pour devenir partie prenante de la valorisation et/ou de la préservation de cette richesse.

## Les obligations pour le collège :

L'établissement s'engage à **prendre en charge les frais de transports entre le collège et Nausicaá ainsi que les médiations pédagogiques (ateliers, visites guidées).**

### Renseignements :

Le service Médiation/Education de Nausicaá :

03.21.30.99.89

<https://www.nausicaa.fr/scolaires/>

